

Déclaration de la Commission nationale suisse Justice et Paix  
sur les questions de pauvreté mondiale



**Pas de  
miettes mais  
la justice**

ou

**ensemble  
contre la  
pauvreté**





# **Pas de miettes mais la justice ou ensemble contre la pauvreté**



**Déclaration de la Commission nationale suisse  
Justice et Paix  
sur les questions de pauvreté mondiale**

Traitée et publiée par  
Wolfgang Eduard Bürgstein

Cette brochure est également disponible en langue allemande sous le titre:  
„Gerechtigkeit statt Gnadenbrot oder Gemeinsam die Armut bekämpfen“. Elle peut  
être commandée auprès de:

Justice et Paix  
Effingerstrasse 11  
case postale 6872  
3001 Berne  
Tél. 031 381 59 55  
info@juspax.ch.

Vous trouverez également ce texte en format PDF sous [www.juspax.ch](http://www.juspax.ch)

Tous droits réservés

© 2008 Commission nationale suisse Justice et Paix, Berne

traduction : Maurice Page

conception graphique : Eva Baumann, Berne

production : Geiger Druck, Berne et Justice et Paix

## **Avant-propos**

*La pauvreté dans le monde est un scandale. Elle est inconciliable avec une vision de l'humanité dans laquelle chaque personne a la même dignité et les mêmes droits fondamentaux. Dans leur Déclaration du Millénaire, les Nations Unies se sont engagées à réduire de moitié la pauvreté jusqu'en 2015. La Suisse a elle aussi souscrit à cet objectif.*

*Malheureusement, les belles paroles n'ont guère été suivies d'effets. La tendance est forte à négliger la dramatique réalité de la pauvreté dans le monde. La croissance des problèmes également dans les pays riches et le manque de perspectives de solutions simples ne font qu'accroître ce phénomène. Nous devons regarder en face les multiples visages de la pauvreté. Aussi longtemps que nous n'aborderons pas la situation franchement et ouvertement, nous ne pourrons pas nous préoccuper d'agir pour le bien de l'unique famille humaine.*

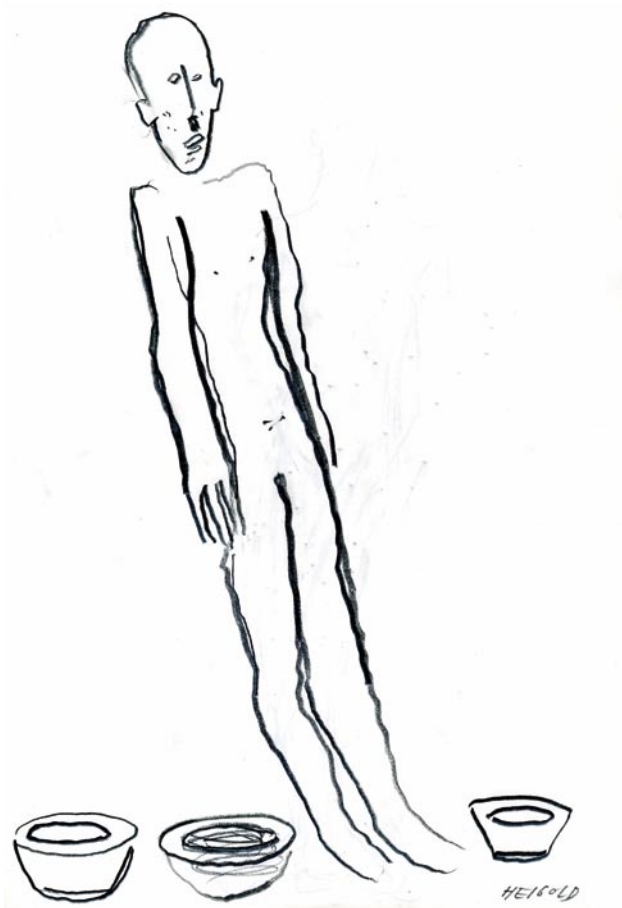
*La Commission nationale suisse Justice et Paix est membre de la Conférence des commissions européennes Justice et Paix. Lors de leur assemblée tenue à Kiev, en Ukraine, en automne 2007, les 31 pays membres de la Conférence ont décidé de s'engager ensemble pour l'objectif de la réduction de la pauvreté dans le monde, chacun selon ses moyens.*

*Ce combat contre la pauvreté est un thème qui unit les diverses commissions Justice et Paix d'Europe de l'est et de l'ouest. Outre sa contribution à une exposition artistique européenne, chaque commission s'est engagée à publier une prise de position au sujet de la pauvreté.*

*Par ce document, la Commission nationale suisse Justice et Paix entend contribuer à remettre dans le point de mire de l'opinion publique le lancinant problème de la pauvreté dans le monde. La campagne "0,7%, ensemble contre la pauvreté" vise le même but. Nous nous plaçons dans son sillage et nous soutenons les revendications de cette démarche. Nous voulons souligner la nécessité d'un engagement commun de tous les pays dans la lutte contre la pauvreté.*

Les images et les dessins qui enrichissent cette publication sont l'oeuvre d'artistes suisses qui ont accepté de soutenir Justice et Paix pour ce projet européen commun. Ces illustrations présentent de manière très diverse la pauvreté et ses multiples visages. Que tous les artistes soient ici cordialement remerciés de leur contribution : URSULA BOSSARD de Zoug, SCHOSI STALDELMANN de Sursee, OTTO HEIGOLD de Reussbühl et le Père EUGEN BOLLIN d'Engelberg. Ces œuvres fortes de leur contenu symbolique et politique seront montrées à Bruxelles dans le cadre d'une exposition européenne. Toutes feront l'objet d'un catalogue qui présentera l'ensemble des contributions nationales.

Sr. Nadja Bühlmann, Présidente



## **Commission nationale suisse Justice et Paix**

### **Pas de miettes mais la justice ou ensemble contre la pauvreté**

En dépit de dizaines d'années de programmes de développement, la pauvreté dans le monde n'a été réduite que de façon limitée. Plus d'un milliard de personnes survivent toujours dans une pauvreté extrême, c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour. Les zones les plus touchées sont l'Asie du Sud et l'Afrique sub-saharienne, où la pauvreté a stagné à des niveaux élevés ou a même augmenté.

La grande pauvreté a de nombreuses causes et conséquences. La pauvreté signifie que la satisfaction des besoins humains fondamentaux n'est pas ou insuffisamment assurée. Les personnes frappées souffrent de la faim, de malnutrition et de maladies, elles vivent dans des taudis insalubres, sont au chômage ou mal payées. Mais la pauvreté n'est pas uniquement caractérisée par le manque de revenus. Depuis l'encyclique *Populorum progressio* (PP) en 1967, la doctrine sociale de l'Eglise catholique a mis l'accent sur le fait que la pauvreté est souvent liée à l'exclusion sociale, à l'accès insuffisant aux services de base (soins médicaux, éducation), à un manque de liberté culturelle et de sécurité, ainsi qu'à l'absence de participation à la vie politique. Par conséquent, les projets de développement ne doivent jamais se limiter à la croissance économique, aussi indispensable et fondamentale qu'elle puisse être. *"Pour être authentique, le développement doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme."* (PP 14) Il doit prendre en compte l'évolution économique, politique, sociale et culturelle de l'homme et de l'humanité entière. Il s'agit ni plus ni moins de notre propre image comme partie de la famille humaine. Toutes nos vies sont intimement liées. Il en va de la dignité de tous, d'accepter ou non des relations qui violent la condition de la personne humaine créée à l'image de Dieu. La question ici posée n'est pas technique ou socio-technique. C'est essentiellement une question de culture humaine.

## **1. Les objectifs du Millénaire pour le développement – une conception globale**

Cette conception globale du développement a aussi été introduite dans les Objectifs du Millénaire (ODM) que l'Assemblée Générale des Nations-Unies a adoptés au cours de l'automne 2000. L'objectif premier est de réduire de moitié, par rapport à 1990, la pauvreté et la faim dans le monde d'ici à 2015. 189 pays ont signé la déclaration et pris l'engagement d'atteindre ce but. La Suisse fait partie de ces signataires.

Les pays en développement sont eux-mêmes responsables en première ligne de la mise en œuvre de ces objectifs. Ils se sont engagés à orienter leur politique et leur action de manière plus forte en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'encouragement à la démocratie et de la lutte contre la corruption.

De leur côté, les pays industrialisés se sont engagés à soutenir les pays en développement par l'abolition de la dette, un commerce international plus équitable et une aide au développement accrue. Les objectifs du Millénaire comptent que les pays riches consacrent 0,7% de leur produit national brut (PNB) – c'est-à-dire 70 centimes pour 100 francs - à la coopération. Ce pourcentage est recommandé par l'ONU et par d'autres organisations internationales depuis plusieurs décennies.

### **Des objectifs mesurables**

Les ODM proposent un cadre global pour les politiques de développement international avec un catalogue de huit objectifs mesurables (c'est-à-dire vérifiables). Outre l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, ils se concentrent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins médicaux, l'égalité des femmes, la protection de l'environnement, le développement durable et la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement.

Près de la moitié de la période est écoulée et le bilan à mi-parcours est mitigé. Dans certaines zones, il y a des signes encourageants de progrès par rapport à certains engagements, alors que dans d'autres secteurs, peu d'améliorations sont visibles, avec parfois même des retours en arrière. La crainte grandit de devoir



constater que les objectifs définis en 2000 ne seront pas tous atteints. Même en Asie, la région qui connaît le développement le plus rapide, il n'y a aujourd'hui pas d'indications pour dire que les buts seront atteints. Quelles en sont les raisons ?

## **2. Le développement interne comme base de la réduction de la pauvreté – Prendre au sérieux les pauvres comme acteurs de leur propre développement**

La question des stratégies appropriées pour une lutte efficace contre la pauvreté se pose une fois encore. Les politiques de développement de ces dernières décennies ont montré qu'une réduction de la pauvreté est impossible si elle n'est pas soutenue par un processus de développement interne, avec une bonne gouvernance et une croissance effective créatrice d'emplois. La base du développement doit être créée par les pays eux-mêmes. Chaque gouvernement et chaque société ont une responsabilité première pour la réduction de la pauvreté, comme le disait déjà *Populorum progressio* (PP 77). Le fait que les peuples concernés doivent toujours être le point de départ, le porteur et le but de tout développement est à la fois un commandement éthique, qui découle directement de la dignité humaine, et la condition pour un développement durable. Les stratégies de développement doivent donc toujours partir des besoins réels des pauvres et encourager leurs initiatives dans le sens d'un "développement par le bas". L'attribution du prix Nobel de la paix à Mohammed Yunus, fondateur de la Banque Grameen, est un signe encourageant dans cette direction. Il faut toutefois constater que les pauvres ne sont pas encore suffisamment pris en compte comme acteurs de la lutte contre la pauvreté.



### **3. La responsabilité des pays riches pour un ordre économique mondial orienté vers le développement – La différence entre déclarations et changements réels**

Même si la participation des pays pauvres à la réduction de la pauvreté est indispensable, il serait naïf et injuste de les laisser porter seuls cette responsabilité. Le développement d'un pays doit toujours être considéré dans le contexte de multiples engagements internationaux et de l'interdépendance mondiale. Ceci est d'autant plus vrai à l'époque de la globalisation. Le huitième Objectif du Millénaire se concentre sur l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement. Il s'agit de la responsabilité des pays riches d'agir concrètement pour la réduction de la pauvreté dans le monde.

### **3.1 Transfert de prestations**

L'obligation pour les pays industrialisés d'augmenter leur aide au développement est la question qui prime dans l'opinion publique. C'est sans doute une étape utile et importante. Mais selon le principe du "développement par le bas", cette aide doit garder un caractère subsidiaire. En outre, des mesures adéquates doivent garantir que ces fonds contribuent réellement à la réduction de la pauvreté. L'aide au développement n'est pas seulement une affaire de quantité mais aussi de qualité. La coopération au développement doit aider les pays pauvres à se doter des infrastructures appropriées pour dominer la malnutrition, l'analphabétisme, les problèmes de santé, le manque de participation politique et l'exclusion sociale. L'accès aux structures qui répondent aux besoins spécifiques des pauvres, tels que les soins médicaux, l'école, les conseils juridiques, la participation à la vie politique et les services de micro-financement (épargne, assurances, crédits), est la base de conditions de vie dignes. En même temps, il s'agit de la condition élémentaire pour entamer un processus de développement avec un large impact et des effets significatifs sur l'emploi. Le développement peut être mené uniquement avec et par les peuples eux-mêmes. Les politiques économiques et sociales doivent se compléter l'une l'autre dans ce but.

### **3.2 Le changement structure**

La marge de manœuvre pour une politique de développement nationale est aujourd'hui fortement restreinte par le contexte économique mondial. Les structures du commerce mondial et les activités des institutions telles que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le Fonds Monétaire International (FMI) sont principalement contrôlées par les nations industrialisées et leurs gouvernements. Dans la mesure où il s'agit de gouvernements démocratiquement élus, les citoyens des pays riches ont une coresponsabilité dans les structures de l'économie mondiale. Le principe de subsidiarité est là aussi la norme éthique principale pour définir le cadre de ces structures. Il englobe le droit à la participation ainsi que le devoir d'aider les peuples à s'aider eux-mêmes. Il s'agit d'ordonner et de distribuer les diverses compétences institutionnelles à partir de là.

L'ordre économique mondial doit offrir aux pays pauvres l'espace nécessaire pour un développement approprié et autonome. En même temps, il doit mettre

en place les instruments pour les assister, comme un commerce mondial protégé par des règles sûres et un système de prévisions qui répondent aux besoins des pays les moins développés. Cela inclut également la coopération financière et technique avec les pays pauvres et le soutien effectif de leurs propres efforts pour planifier les étapes d'un développement indépendant. Les pays donateurs doivent conjuguer de façon cohérente leur coopération et leurs efforts pour mettre en œuvre des réformes de l'économie mondiale nécessaires à un développement durable. Si le transfert de prestations apporté par l'aide au développement n'est pas accompagné par un changement fondamental des structures mondiales, la coopération des pays riches ne sera rien d'autre qu'une aumône et ne servira qu'à dissimuler leur incapacité à mettre en œuvre des réformes au service des pauvres. Le but n'est pas de laisser les pauvres ramasser les miettes qui tombent de la table des riches, mais bien de leur donner leur place à la table commune. De belles déclarations pour calmer les victimes ne servent à rien.

#### **4. Examen critique de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) – Observer la réalité dans une perspective de justice**

Quelle est la situation actuelle de l'économie mondiale ? La création de l'OMC en 1995 a été la réforme la plus audacieuse de l'ordre économique mondial depuis des décennies. Surtout parce que l'OMC fixe un cadre pour l'ensemble du commerce mondial. En comparaison avec son prédécesseur le GATT (Accord général sur les douanes et le commerce), l'OMC a étendu les accords de façon à couvrir de nouveaux domaines du commerce mondial, tels que les produits agricoles, les services et la protection de la propriété intellectuelle. En outre l'OMC a introduit de nombreuses nouveautés institutionnelles comme un organe de règlement des litiges. Cela constitue sans doute un progrès, car des règles contraignantes pour le commerce mondial ont été admises. Mais beaucoup de problèmes urgents des pays pauvres restent non résolus ou se sont même aggravés. Les structures actuelles du commerce mondial ne correspondent largement pas aux principes d'un développement équitable.

#### **4.1 La justice structurelle**

Depuis *Populorum progressio*, l'enseignement social de l'Église a insisté pour dire l'importance, spécialement dans le contexte de l'économie mondiale, du lien structurel entre le développement et la justice. Le critère du développement juste a une double signification normative : dans une acception instrumentale et fonctionnelle, il suppose que l'ordre économique national et international n'entrave pas le développement mais le soutienne autant que possible. Dans un sens éthique, il signifie que l'ordre économique, dans ses diverses dimensions, doit répondre aux exigences de la justice.

#### **4.2 La justice transactionnelle**

De graves problèmes de justice apparaissent déjà avec le principe de justice transactionnelle selon lequel de bonnes conditions-cadres de l'économie mondiale devraient garantir des échanges économiques justes. Les acteurs les plus faibles du marché sont censés participer aux bénéfices de l'échange des biens en fonction de leurs propres performances. Mais de fait, la pratique actuelle met les pays pauvres en situation de désavantage et ce précisément dans des domaines déterminants pour la pauvreté.

En maintenant des taux élevés de subventions à l'agriculture, les pays industrialisés faussent le commerce agricole. Cette situation limite non seulement les perspectives de vente des pays pauvres, qui ne peuvent suivre la course des subventions, mais encore compromet la production agricole pour leurs propres besoins. En fin de compte, les pays pauvres ont dû ouvrir leurs marchés plus largement au point que certains sont maintenant noyés par des produits agricoles de nations industrialisées dont les prix subventionnés sont inférieurs aux coûts de production locaux. La conséquence en est que beaucoup de pays pauvres négligent leur infrastructure agricole et qu'un nombre croissant d'entre eux importent plus de nourriture qu'ils n'en exportent, bien que leurs structures économiques soient encore essentiellement basées sur l'agriculture.

#### **4.3 La justice procédurale**

La justice dans les structures normatives dépend largement de la façon dont les conditions-cadres sont mises en place et de qui décide quelles règles doivent être

appliquées ou abolies et à quel moment. Le principe de la justice procédurale est donc d'une importance décisive. Les processus de délibération et de décision au sein de l'OMC montrent à l'évidence des insuffisances. Ainsi le consensus souhaité est souvent réduit de facto à une entente entre un petit nombre de pays influents. A cause de leur manque de personnel et de fonds, les pays les plus faibles n'ont pas la possibilité de participer aux nombreux groupes de négociations parallèles de l'OMC, ils n'ont pas accès aux négociations délicates et ne sont pas en mesure de fournir des prises de positions bien fondées. Des accords informels entre les délégations bien équipées des pays les plus puissants déterminent souvent les délibérations et les processus de décision.

#### **4.4 La justice distributive**

Ces déficits de justice ont été soulignés il y a déjà quarante ans dans l'encyclique visionnaire *Populorum progressio*. En se rapportant à l'encyclique *Rerum novarum* sur les contrats de travail injustes, Paul VI avait insisté sur le fait que le consentement mutuel seul ne peut garantir des traités internationaux et des accords de commerce justes. Quand les parties se trouvent dans des positions inégales, ce qui est souvent le cas dans les relations Nord-Sud, de tels accords peuvent s'avérer injustes (PP 59). Cela reste également vrai aujourd'hui, lorsque des traités internationaux limitent la capacité des pays pauvres à réaliser un développement indépendant et à réduire la pauvreté. Une norme importante à appliquer ici est le principe de justice distributive, selon lequel la satisfaction des besoins humains fondamentaux requiert une priorité absolue.

Dans cette perspective, les accords de l'OMC sur l'extension de la protection de la propriété intellectuelle (ADPIC) à des domaines vitaux pour la survie des pauvres posent de graves problèmes. Ainsi, l'ADPIC prévoit l'introduction de brevets sur les semences ou les espèces, ce qui est en contradiction avec le droit traditionnel. Ces mesures sont d'abord dans l'intérêt de sociétés industrielles productrices de semences ou d'aliments qui augmentent régulièrement leur recherche dans ce domaine. Leurs produits connaissent une diffusion grandissante et menacent les variétés traditionnelles. Cette situation met en péril le droit à l'alimentation des petits paysans des nations en développement qui vivent de l'agriculture de subsistance. Traditionnellement ils mettent de côté une partie de leur récolte pour

semier la saison suivante (farmer rights). Beaucoup d'entre eux n'ont pas les moyens d'acheter chaque année des semences coûteuses, comme les brevets sur les semences les y contraignent .

D'autres obstacles importants à la réduction de la pauvreté proviennent de l'AGCS qui vise à libéraliser le commerce international des services. L'ouverture rapide de ces marchés, telle qu'exigée par quelques pays industrialisés, serait très préoccupante en termes de développement, spécialement pour des services d'intérêt général fournis habituellement par l'Etat, en particulier l'eau, l'énergie, la santé et l'éducation. On peut craindre que la privatisation de ces domaines entraîne l'augmentation des pénuries pour les populations pauvres dans des régions reculées où les possibilités de profit pour des fournisseurs privés sont réduites. Pour prévenir ces problèmes, et en particulier le mauvais usage de monopoles privés, une réglementation de la concurrence est nécessaire. Mais les autorités locales de nombreux pays sont dépassées par ces questions.

#### **4.5 La justice occasionnelle**

Une autre condition préalable majeure pour un développement indépendant des pays pauvres est la justice occasionnelle dans la concurrence économique mondiale. Comme beaucoup de pays pauvres disposent de conditions de départ très mauvaises, avec un retard technologique, des problèmes économiques et des insuffisances institutionnelles, une "discrimination positive" limitée dans le temps, est éthiquement souhaitable. De tels traitements préférentiels et différenciés, qui sont en principe prévus par l'OMC, ne se justifient cependant que s'ils apportent vraiment des bénéfices pour les pauvres. Jusqu'à présent cela n'a été que rarement le cas des mesures prises par l'OMC dans ce domaine.

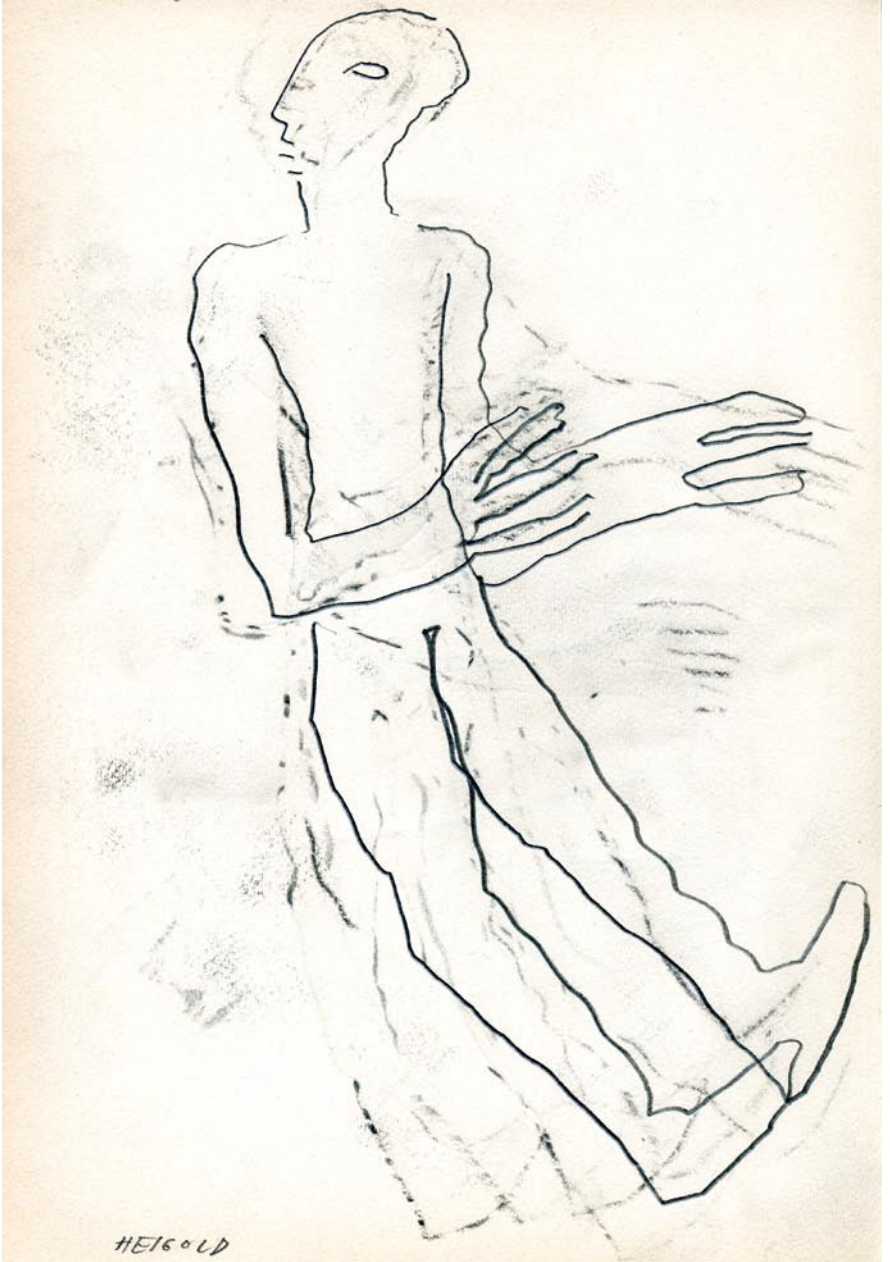
## **5. Perspectives de réformes et exigences politiques – Après des paroles, des actes**

L'économie et le commerce mondial ne sont pas des buts en soi, mais doivent toujours être jugés par la contribution qu'ils apportent pour vaincre la pauvreté et le sous-développement. (cf. *Centesimus annus* 34). Si l'on mesure à cette aune les structures actuelles du commerce mondial, le bilan est plus qu'insatisfaisant. Cela vaut en particulier pour les buts que l'OMC énonce elle-même dans le préambule de ses accords, à savoir l'amélioration des perspectives commerciales des pays les moins développés. Ce même but apparaît également dans le 8<sup>ème</sup> des Objectifs du Millénaire pour un partenariat pour le développement. Ici le fossé entre l'aspiration et la réalité est particulièrement profond. Il est donc urgent de mettre en application les réformes en faveur du développement promises depuis longtemps par l'OMC. Sinon la communauté internationale ne pourra pas atteindre l'objectif visé de la réduction de la pauvreté. Le fait que les pays politiquement et économiquement forts préfèrent des accords de commerce bilatéraux ou régionaux, estimant ainsi mieux servir leurs intérêts que par des accords globaux dans le cadre de l'OMC, est particulièrement discutable.

Ce danger existe aussi lors de négociations de partenariats économiques régionaux ou d'accords bilatéraux de libre-échange que la Suisse a conclu avec les pays en développement, le plus souvent dans le cadre de l'AELE (Association européenne de libre échange : Suisse, Liechtenstein, Islande, Norvège) Le but déclaré de ces accords de libre-échange est de supprimer les barrières commerciales et d'encourager les échanges mutuels.

Il s'agit alors de considérer de manière beaucoup plus importante les conditions inégales d'accès au marché pour les partenaires les plus faibles. Sur cette base, les pays en développement ne doivent pas être contraints à une ouverture trop rapide de leur marché. Il faut en outre refuser de négocier sur des thèmes comme la protection des investissements qui ont été mis à l'agenda de l'OMC par les pays développés. Le faire violerait non seulement le principe de négociations loyales, mais contredirait l'idée même d'un partenariat.





## **5.1 Pour une réglementation globale**

Cette situation, ainsi que de nombreux autres exemples, montrent que les pays pauvres sont particulièrement dépendants d'une réglementation multilatérale, car elle leur offre de meilleures perspectives pour défendre leurs intérêts que les accords bilatéraux et régionaux. De même, des institutions et des instruments efficaces sont nécessaires pour réduire les impacts négatifs de l'intégration au marché mondial, spécialement pour les pays pauvres. Dans la mesure où une organisation juste et fiable du commerce mondial est finalement dans l'intérêt de tous, tous les membres devraient reconnaître l'avantage de poursuivre le développement de l'OMC et faire preuve d'une plus grande volonté de coopérer dans les négociations en cours. Cela vaut en particulier pour les nations industrialisées, mais aussi pour les pays émergents, qui, grâce à leur influence grandissante, doivent prendre plus de responsabilités pour une organisation équitable du commerce mondial.

De notre point de vue, les réformes suivantes sont indispensables pour une OMC plus orientée vers le développement :

- Les pays pauvres ont besoin de plus de liberté d'action pour être dispensés de certaines des obligations de l'OMC. Les normes régulant le traitement préférentiel des pays pauvres doivent être reconsidérées, affinées et mises en œuvre pour satisfaire les besoins des défavorisés. Les pays industrialisés pour leur part doivent abolir leurs privilèges et en particulier les distorsions de concurrence persistantes dans le commerce des produits agricoles. .
- Les pays les plus faibles doivent être correctement impliqués dans les délibérations et les processus de décision de l'OMC. Ils doivent recevoir une aide dans ce but. Des réformes de procédure sont en outre nécessaires, notamment pour renforcer le Secrétariat de l'OMC et lui donner une plus grande indépendance face à l'influence directe des grandes puissances.
- Les enjeux sociaux et écologiques doivent bien davantage être pris en considération. Cela ne signifie cependant pas que l'OMC doive définir ses propres normes. L'OMC et ses membres doivent plutôt intégrer dans leur propre politique les objectifs globaux, tels que les droits de l'homme, les règles de l'Organisation Internationale du Travail, (OIT), la convention de Rio pour le développement durable ou les Objectifs du Millénaire des Nations Unies. Cela vaut particulièrement pour l'élargissement des droits de la propriété intellectu-

elle et le commerce des services. Les pays en développement ne doivent plus être mis sous pression pour resserrer les règles de protection sur les semences et pour ouvrir leurs marchés des services, surtout pour les services publics d'intérêt général.

## **5.2 Réduire la dette**

De telles réformes de l'OMC sont nécessaires de façon urgente, mais ne sont pas suffisantes pour permettre aux pays de lutter contre la pauvreté. D'autres réformes économiques internationales sont indispensables, en premier lieu des initiatives globales pour résoudre le problème de la dette de beaucoup de pays en développement. Des progrès ont été faits dans ce domaine, mais l'endettement encore élevé réduit considérablement leur capacité budgétaire à mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. De plus souvent, ces pays n'ont pas de compétences suffisantes pour mener des négociations économiques. Pour cette raison, un report du service de la dette n'est pas suffisant. L'endettement doit être réduit à un niveau qui rende possible les efforts des pays pauvres pour leur propre développement. L'encyclique *Populorum progressio* avait fait allusion à ce problème bien avant que ne débute la crise financière internationale en 1982. Des propositions concrètes (PP 54) avaient été faites dans ce domaine. Si celles-ci avaient été observées, la dette des pays en développement n'aurait probablement pas augmenté de 50 milliards de dollars en 1967 à un peu moins de 2'500 milliards de dollars en 2000.

## **6. "0,7% Pour nous, c'est peu. Pour d'autres, c'est beaucoup."**

Le 7 juillet 2007 marquait la „mi-temps“ des Objectifs du millénaire adoptés par l'ONU en 2000. Plus de 60 organisations suisses ont lancé dans ce cadre une pétition pour un engagement accru de la Suisse. Elle demande au parlement et au conseil fédéral de porter jusqu'en 2015 à 0,7% du produit national brut (PNB), l'aide au développement de la Confédération. Et de suivre ainsi la voie tracée par d'autres pays européens.

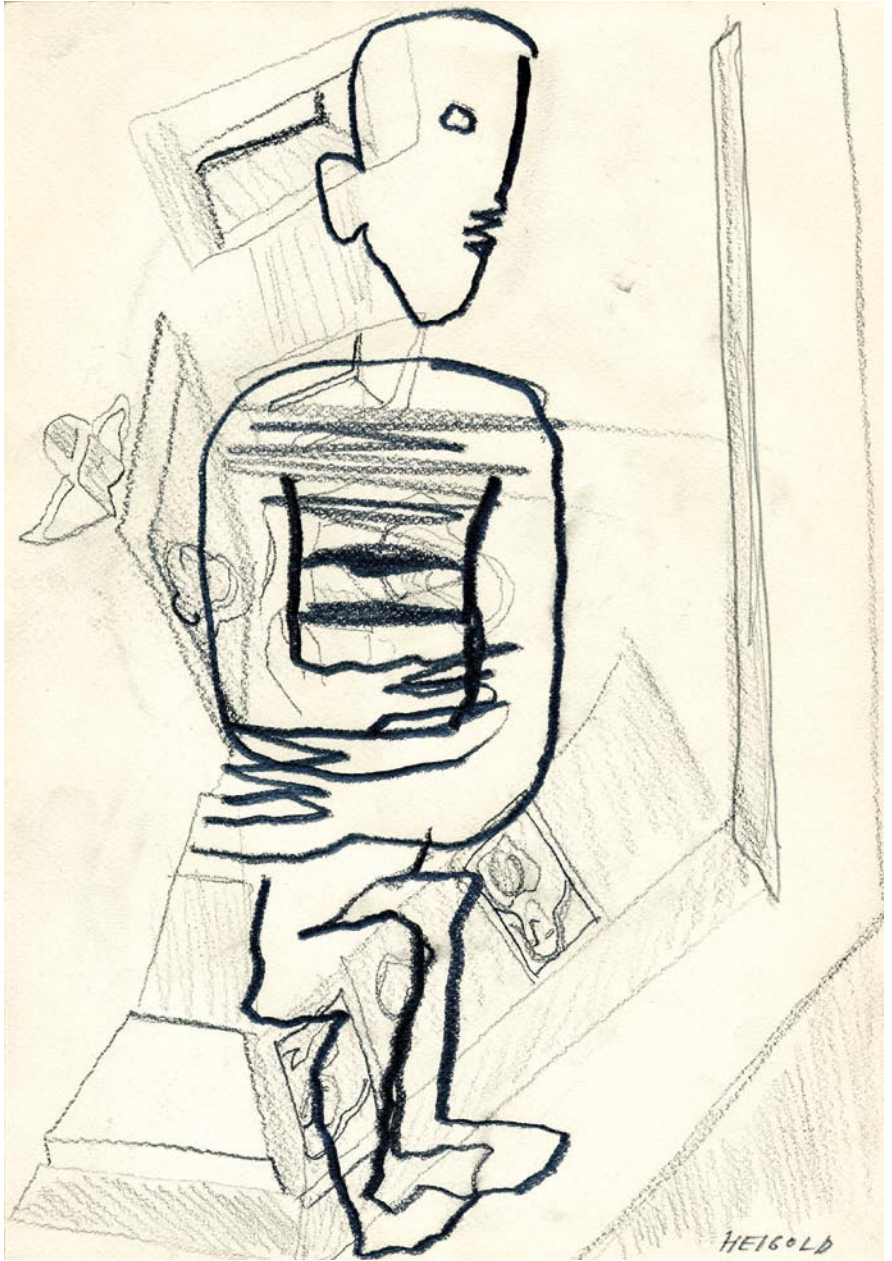
Le Conseil fédéral suisse reste plutôt réticent. Bien qu'il ait assuré à l'ONU une augmentation du budget de l'aide au développement en 2008, le pourcentage

pourrait cependant baisser à 0,375 % en 2015, si l'on s'en tient aux décisions actuelles. Ce chiffre serait alors plus bas que celui de 2006, année où l'aide a atteint 0,39%.

Cette attitude frileuse du Conseil fédéral - qui dirige l'un des pays les plus riches du monde - est incompréhensible sur le plan international et inacceptable pour un grand nombre de citoyennes et citoyens du pays. C'est pourquoi une large coalition s'est formée pour lutter « ensemble contre la pauvreté ».

Plus de soixante oeuvres d'entraides, organisations féminines, groupements de jeunesse, associations de défense de l'environnement, mouvements d'Eglise et centrales syndicales se sont unis pour réclamer un engagement renforcé en faveur des Objectifs du Millénaire. La pétition lancée en 2007, et qui a déjà rassemblée plus de 125'000 signatures, doit être déposée cette année au parlement.

La commission nationale Justice et Paix soutient cette démarche. Il n'est en effet pas neutre de rappeler ainsi concrètement que nous sommes tous membres de la même famille humaine. Croire que nous pouvons oublier le problème des injustices fondamentales, parce qu'elles touchent seulement les « autres », est une des plus grandes tentations de notre époque. Il s'agit de résister et de prendre au sérieux notre responsabilité commune. Ou pour le dire avec les mots du prophète Isaïe (1,16,17) *“Lavez-vous, purifiez-vous. Otez vos mauvaises actions de devant mes yeux. Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien, recherchez le droit, protégez l'opprimé.”*



## A propos des artistes

Des artistes ont accepté de mettre à disposition leurs œuvres pour le projet de Justice et Paix sur la pauvreté mondiale. Si vous êtes intéressés à ces œuvres, nous vous prions de vous adresser directement à eux.

**Eugen Bollin:** „Die Nachtlampe“ (en haut dos de la couverture)

110x80 cm, peinture acrylique sur carton

Abbaye bénédictine, 6390 Engelberg, Suisse

**Ursula Bossard:** Compositions sans titre / détails (1e page de couverture)

43x33 cm et 30x21 cm, peinture acrylique sur bois

Zugerbergstrasse 15, 6300 Zoug, Suisse

**Otto Heigold:** „Zur Bergpredigt“ (illustrations dans le texte)

Format A4, fusain

Helgengüetlistrasse 20, 6015 Reussbühl, Suisse

**Schosi Stadelmann:** „Übles Treiben“ (en bas dos de la couverture)

80x80 cm, peinture acrylique sur toile

Birkenweg 6, 6210 Sursee, Suisse



